

sacrés. Quelles étaient alors, demandera-t-on, les opinions de Turcotte? Nous croyons pouvoir répondre sans crainte, qu'il pensait que le plus sage pour nous était d'accepter l'Union, et d'en tirer le meilleur parti possible. L'histoire a donné raison, depuis longtemps à ceux qui étaient de cet avis.

Turcotte, comme la plupart des jeunes gens qui se firent alors un nom, était absolument déshérité du côté de la fortune; comme on lui offrait la place de traducteur des lois, il ne crut pas devoir refuser, et il résilia, en conséquence, son mandat du comté de St. Maurice. Il ne faut pas croire cependant qu'il renonçait à la carrière politique; sa charge n'était que temporaire, et quand l'élection eut lieu dans son comté, il se trouvait encore sur les rangs. Cette fois il eut de l'opposition de la part d'un véritable Canadien-Français, le Dr. Maillot, de la Pointe-du-Lac, aujourd'hui sénateur. On lui reprochait gravement d'avoir accepté une charge du gouvernement, et plusieurs de ses partisans l'avaient abandonné à cause de cela; il remporta néanmoins une nouvelle victoire. Le triomphe, dans les élections de Turcotte, a toujours joué un rôle important; on parcourait une distance considérable, en criant des hurrahs frénétiques, et on reconnaissait sur toute la route les maisons des gens de la petite potée. Les portes et contre-vents étaient fermés, comme si la mort eût passé par là.

Sur ces entrefaites, les choses avaient pris un meilleur aspect dans notre malheureux pays. Poulett Thompson (Lord Sydenham) avait été frappé de mort, en tombant de son cheval, et l'Angleterre nous avait envoyé pour lui succéder un véritable gentilhomme, Lord Bagot. Sous ce nouveau gouverneur le Canada eut enfin ce qu'il désirait depuis si longtemps, un gouvernement responsable. Le ministère Baldwin-Lafontaine succéda au ministère Draper-Ogden. La majorité des Canadiens-Français s'unirent autour de celui qui leur était donné pour chef, et de ce nombre était le représentant du comté de St. Maurice. La politique de Lafontaine était une politique de conciliation, et il commença à se faire une scission parmi nous, les uns s'attachant à l'administration, les autres demeurant fidèles au rigide Papineau; de là l'origine du parti conservateur et du parti libéral.

Le nom de Papineau avait été si respecté, avait fait une impression si profonde dans les esprits, qu'un grand nombre de jeunes gens des mieux doués se rangèrent dans le nouveau parti, qui prit peu à peu de la force.

Plus tard, *L'Avenir* fut fondé, et l'on commença la lutte avec une ardeur incroyable. Libre à ces jeunes gens de préférer Papineau à Lafontaine. Mais quelle lourde gaucherie ne firent-ils pas, eux, enfants du religieux Canada, en s'affubant des livrées de Voltaire et de J. J. Rousseau. On ne voudrait rien croire à cette comédie si les articles de *L'Avenir* n'étaient encore sous nos yeux.

Il y eut un temps où le libéralisme se respirait avec l'air dans notre jeune pays. La révolte de 1837 se fit même d'après l'un des dogmes du libéralisme, le chimérique droit de révolte. (1) M. Mondelet, pour achever l'éducation libérale du peuple, écrivait en 1840 de malheureuses lettres qu'un "Ancien" a été bien loin de critiquer assez sévèrement dans les colonnes de *L'Opinion Publique*. Celui dont nous écrivons la vie n'a pas été, lui non plus, tout-à-fait exempt de reproches; jeune, ardent et patriote, il se laissa fasciner par les brillantes théories libérales, et il exprima dans ses discours devant le peuple plus d'un principe faux ou funeste. Mais chacun sait que ces idées n'étaient plus celles de ses dernières années.

Cependant en 1844, pour des raisons que tout le monde n'appréciait pas, le ministère Baldwin-Lafontaine offrait sa démission au gouverneur, et le ministère Draper-Viger lui succédait. On offrit à Turcotte la charge de solliciteur-général, sans siège dans le cabinet, et celui-ci accepta d'après le conseil de plusieurs de ses amis, entr'autres de M. Aylwin. Il fut nommé en même temps Conseil de la Reine, et en cette qualité dirigea les affaires de la couronne jusqu'en 1857. Mais il fallait se présenter devant les électeurs et leur faire apprécier son changement de politique. M. Aylwin lui-même n'hésita pas à lui faire la guerre, mais Turcotte parvint à lui faire avouer publiquement qu'il lui avait conseillé d'accepter la place de solliciteur-général. Malgré ses prodiges d'éloquence il ne put réussir cependant à satisfaire les électeurs et perdit son élection contre Frs. Desaulniers, d'Yamachiche. Cette défaite lui arrivait au moment le plus inopportun, et brisait absolument sa carrière. Pour comble de malheur, s'étant présenté dans le comté de Champlain en 1848, il fut vaincu par M. Louis Guillet. Il demeura donc en dehors de la Chambre jusqu'en 1851. En cette année il revint vers le comté qui lui avait donné son premier triomphe, et parvint à se faire élire contre le Dr. Desaulniers, d'Yamachiche. Il fut élu à Maskinongé, en 1854, contre le Dr. Gauvreau, de la Rivière-du-Loup.

A cette époque, cependant, on accusa fortement Turcotte de négliger les intérêts du comté; les esprits s'excitèrent considérablement en certains endroits, mais surtout dans la paroisse de Maskinongé, qui lui était si fidèle auparavant. Il se présenta en 1858, mais il s'aperçut bientôt que rien n'était changé, et désespérant de vaincre le Dr. Gauvreau, il alla se faire élire dans le comté de Champlain contre M. Marchildon.

Cependant le comté de Champlain n'était pas du tout attaché à son représentant; on en avait attendu monts et merveilles, et comme les choses merveilleuses ne venaient pas, on se mit à l'accuser de ne travailler que dans les intérêts de la ville des Trois-Rivières; celui-ci, en conséquence, alla se faire élire, en 1861, dans cette dernière ville dont il était maire depuis 1857, et qui lui était toute dévouée d'avance. C'est en cette même année (1861) qu'il fut nommé orateur de la Chambre d'Assemblée.

L'hon. Joseph Edouard Turcotte est une renommée essentiellement trifluvienne, il a identifié tous ses intérêts avec ceux de cette ville qu'il considérait comme sa ville natale. Il a employé toute son énergie et tous les ressorts de son éloquence à travailler et à combattre pour elle; il l'a réhabilitée devant le public, et il l'a mise dans la voie de prospérité où elle marche aujourd'hui.

Nous pouvons bien ajouter que la ville des Trois-Rivières s'est couverte d'un immortal honneur devant le pays tout entier, en montrant qu'elle savait pratiquer la reconnaissance. Cherchez une autre ville du Canada qui professe pour ses grands hommes un respect comparable à celui de la ville des Trois-Rivières pour le nom de Turcotte. Il est vrai qu'on a fait à ce digne représentant une opposition sérieuse, lors de sa dernière élection; mais ce n'était là, en réalité, qu'un moment d'oubli; quelques mois après l'élection, la ville presque entière se trouvait unie comme un seul homme.

Il est temps de passer en revue quelques-uns des bienfaits dont les trifluviens sont redevables à leur illustre représentant.

Il faut placer en première ligne l'embranchement du Grand-Tronc à Arthabaska. Dans quel isolement la ville des Trois-Rivières ne se trouverait-elle pas sans ce chemin qui la met en communication continue avec les Cantons de l'Est, avec St. Hyacinthe, Québec et Montréal! M. Turcotte comprenait mieux que tout autre les avantages de cette entreprise, et il déploya une énergie persévérante pour la mener à bonne fin.

Les ouvrages furent terminés malgré des difficultés sans cesse renaissantes, et, huit jours avant sa mort, de sa maison où la maladie le retenait, il put voir partir le premier train pour Arthabaska.

Mais il est une chose que nous ne devons pas oublier de mentionner ici; il était stipulé dans le contrat que le terminus se trouverait dans les limites de la ville des Trois-Rivières, et c'est précisément pour cela qu'il y eut deux quais de construits, le quai-Turcotte et celui de St. Angèle. La petite bâtisse en brique qui se trouve au pied de la côte du boulevard devait servir de bureau. Il est surprenant que la Compagnie du Grand-Tronc ne se soit jamais mise en peine d'accomplir cette partie du contrat, et qu'en plaçant son bureau à Ste. Angèle de Laval, elle ait privé sans façon la ville des Trois-Rivières d'une grande partie des avantages qui lui avaient été solennellement promis.

Après avoir fait construire le magnifique quai dont la Compagnie du Richelieu a maintenant la propriété, le représentant des Trois-Rivières voulut donner à ses concitoyens l'exemple des améliorations. Des hangars furent construits dans la direction de la rue du Fleuve, et, sur ces hangars, le chemin descendit en pente douce de la hauteur du bureau de Poste actuel jusqu'au pied de la rue du Platon. De plus il fit continuer le trottoir le long de la côte du Fleuve, et dota ainsi la ville du lieu de promenade le plus agréable et le plus poétique qui se puisse trouver. Par reconnaissance, les trifluviens ont nommé ce lieu de promenade le Boulevard-Turcotte.

C'est lui qui obtint le contrat de ce chemin de la Rive-Nord et des Piles, que nous espérons toujours obtenir, et qui doit amener enfin une ère de progrès véritable dans les comtés de la Rive Nord du Fleuve, si négligés jusqu'à ce jour. C'est lui qui fut le créateur et le soutien des célèbres Forges Radnor, que l'on citait naguères comme l'un des plus magnifiques échantillons de l'industrie canadienne, mais que la compétition ruineuse des manufacturiers anglais vint à faire tomber malgré tout.

C'est, sans doute, un grand honneur d'avoir ainsi marché à la tête des hommes de progrès, et d'avoir si bien compris que l'avenir commercial de la ville et du district des Trois-Rivières se trouve dans la colonisation du St. Maurice et dans l'exploitation des mines de fer. Un avenir prochain devra nous amener les jouissances du succès. Quand le sifflet des locomotives se fera entendre aux Trois-Rivières, quand les hauts-fourneaux de Fermont donneront une grande partie du fer que nous allons maintenant chercher à l'étranger, il ne faudra pas oublier le

nom de celui qui a été le père de ces œuvres essentiellement nationales.

M. Turcotte était un homme de progrès dans le sens large de ce mot. La prospérité matérielle est réellement peu de chose lorsqu'elle est seule, un peuple vraiment grand doit surtout dominer par l'intelligence, une ville qui veut se faire un nom glorieux doit songer avant tout à l'éducation de ces enfants. L'homme donc qui voulait donner à la ville des Trois-Rivières un siège d'honneur au milieu des villes du Canada, ne chercha pas seulement à la rendre riche, il voulut encore la rendre savante en même temps que religieuse; dans ce but il faisait passer, en mai 1860, l'acte d'incorporation du collège St. Joseph.

Sans vouloir diminuer en rien la valeur de ce que d'autres ont fait pour engager le public à se déclarer en faveur de l'établissement d'un collège classique aux Trois-Rivières, nous croyons que M. Turcotte a un plein droit au titre de fondateur de cette maison. Il était l'âme de tout ce qui s'est fait pour cette œuvre dès les commencements, et pour permettre au nouveau collège de se maintenir avec avantage au milieu des autres maisons d'éducation du pays, il lui fit sentir pendant longtemps l'effet de sa protection active et puissante.

La mort s'est approchée lentement du grand citoyen dont nous retraçons l'histoire; elle a semblé vouloir l'avertir de son arrivée. Lorsque, de sa fenêtre, il vit partir le premier train d'Arthabaska, il n'espérait déjà plus mettre jamais le pied sur cette voie qu'il avait fait construire. Deux jours avant sa mort, il sentit d'une manière plus claire que le dernier terme approchait: il alla trouver son confesseur pour régler les affaires de sa conscience, puis la maladie augmenta, et il expira doucement, entouré de sa famille. Il était âgé de 56 ans, 2 mois et 10 jours.

Les ecclésiastiques du collège veillèrent eux-mêmes après de son corps, et Mgr. Lafèche, au milieu d'une foule compacte, prononça son oraison funèbre.

Son portrait a été suspendu dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville pour servir d'exemple et d'encouragement à ceux qui voudraient marcher sur ses traces.

MEINER.

DRAMES DE LA VIE RÉELLE.

UN MARIAGE À LA CAMPAGNE.

"Il y a promesse de mariage entre Jean-Baptiste Tâteminette, fils majeure de François Tâteminette, cultivateur, et de Thérèse Renoche, de cette paroisse, d'une part;

Et Claudine-Jacqueline-Séraphine Tienonbout, fille mineure de Martin Tienonbout, meunier, et de Dositée Sanpoigne, aussi de cette paroisse, d'autre part.

Ce ban est pour la troisième et dernière publication. Ceux qui connaissent quelque empêchement à ce mariage sont obligés de nous en avertir, sous peine d'excommunication."

••

Quand M. le curé prononce, en pleine grand-messe, ces paroles solennelles, bien des têtes oscillent à droite et à gauche, nombre de chuchotements s'échangent et une quantité prodigieuse de réflexions ne manque pas de se faire, *in petto*.

Le cas est grave, voyez-vous.

C'est, en effet, l'annonce du dernier acte, du dénouement d'un petit drame intime qui se joue depuis au-delà d'un an, entre monsieur Tâteminette et mademoiselle Tienonbout. La scène a été tantôt le moulin de Tienonbout, père, tantôt les vertes prairies où sont incrustées les fraises appétissantes, quelquefois le champ de framboisiers du bonhomme Tâteminette, et plus souvent le chemin du roi.

Cependant, comme toute pièce de théâtre, quelque attrayante qu'elle soit, doit finir... par finir, Baptiste et Claudine—après avoir effeuillé toutes les marguerites des environs et filé suffisamment le parfait amour—ont résolu, d'un commun accord, de faire prononcer sur leurs têtes réunies le terrible *con-jungo*!

Ce qui sera fait mardi!...

Hélas!

••

Quoi qu'il en puisse être, la messe est finie. Les hommes sortent, puis les femmes.

Ces dernières, après avoir caqueté quelque peu, se forment par groupes, s'ébranlent, et chaque groupe prend la direction du logis paternel ou marital.

On parle!!!

Tendons l'oreille.

Premier groupe.—Ce pauvre Tâteminette, il se marie donc!

—Mais oui... quelle embarde!

—Il faut qu'il soit fou pour prendre la Claudine au père Martin!

—Une fièrepette!

—Une bonne à rien!

—Qui n'est pas tant seulement capable de faire la soupe!

—Et qui passe ses grandes journées à s'attifer et à se mirer!

—Oui... et qui laissera son mari porter scandale, faute de savoir raccommo-der une culotte!

—Allons donc! elle est bien trop demoiselle pour ça.

—Ce pauvre Baptiste, il en fait une prise!

—Hé! laissez-donc... Vous savez bien que c'est le moulin qu'il prend, et non la meunière!

••

Deuxième groupe.—N, i, ni, c'est fini, donc: Claudine prend le Tâteminette!—C'te pauvre Claudine, qui aurait dit cela? Elle qui pouvait prétendre aux meilleurs partis de la paroisse, s'accoupler avec un *faignant* pareil, un ivrogne, un paresseux, un propre à rien, un volage, un... un...!

(1) Nous donnons cependant à la plupart des acteurs de ce drame le bénéfice de la bonne foi et des intentions droites.